https://ecoleetsociete.se-unsa.org/Baccalaureat-2024-3-modifications-du-bac-Blanquer



Baccalauréat 2024 : 3 modifications du bac Blanquer

- Éducation - Les lycées -

Date de mise en ligne : lundi 28 août 2023

Copyright © ÉCOLE ET SOCIÉTÉ - Tous droits réservés

Baccalauréat 2024 : 3 modifications du bac Blanquer

Le nouveau ministre de l'Éducation nationale, Gabriel Attal, annonce le déplacement en juin des épreuves de spécialité initialement prévues au mois de mars, la diminution du nombre de textes à l'oral du bac de français et la modification du Grand Oral.

Après le feuilleton des mathématiques, c'est bien celui de la place des épreuves de spécialité dans l'année scolaire qui semble se clore. Preuve s'il en fallait une que la réforme Blanquer du lycée général et technologique que nous vivons a été bien mal anticipée.

En effet, la démobilisation et l'absentéisme des élèves de terminale constatés après la passation de ces épreuves a conduit le ministère à se résoudre à les repousser en juin, permettant ainsi de finir les programmes de façon plus sereine.

Si cette mesure répond à un besoin, elle ne va pour autant pas être sans conséquences. Pour les élèves de terminale, le mois de juin va se retrouver très alourdi en matière de charge évaluative. À l'inverse, les élèves de seconde et de 1re vont voir leurs enseignants convoqués pour les surveillances et autres corrections laissant entrevoir des conseils de classe du 3e trimestre encore plus tôt et une fin des cours plus précoce. La fameuse reconquête de la fin de l'année en lycée, véritable serpent de mer de la rue de Grenelle, s'éloigne donc de plus en plus.

De plus, les notes de spécialité représentaient une certaine objectivité face à celles du contrôle continu dont on sait qu'elles peuvent diverger d'un lycée à un autre - voire même d'une classe à une autre - dans l'examen des candidatures de la plateforme Parcoursup. Le tri des dossiers des formations post-bac se fera donc désormais essentiellement à partir des moyennes des élèves, renforçant par-là la pression de la bonne note ressentie par les élèves mais aussi les enseignants.

Par ailleurs, le ministre répond à deux autres revendications que le SE-Unsa a régulièrement portées au Conseil supérieur de l'Éducation et au Comité de suivi de la réforme du bac. Tout d'abord, la diminution du nombre de textes de 20 à 16 pour l'oral de l'épreuve anticipée de français. Nous regrettons que la définition des épreuves écrites de la série technologique ne soit pas elle aussi modifiée. Enfin, concernant le Grand Oral, le SE-Unsa se félicite de la suppression des 5 minutes consacrées au lien entre les enseignements de spécialité choisis et le projet d'orientation qui semblait à tous très artificiel.

L'avis du SE-Unsa

Le SE-Unsa prend acte de la décision du déplacement des épreuves de spécialités du baccalauréat général et technologique et continue de plaider, notamment au sein du comité de suivi, pour que les changements qui doivent être apportés au lycée pour en améliorer le fonctionnement soient effectués de façon globale et non par à-coups sous peine de lasser encore un peu plus les enseignants et les membres de la communauté éducative par de perpétuels ajustements. Plus généralement, le SE-Unsa continuera de participer à l'ensemble des travaux ministériels engagés sur le calendrier scolaire et notamment sur le troisième trimestre de façon à ce que l'organisation des examens de juin ne menace plus du temps utile aux apprentissages de tous. Le SE-Unsa se satisfait des ajustements du Grand Oral et de l'épreuve anticipée de français, même si cette dernière

aurait pu davantage évoluer.